

Adhésion individuelle 2019



Assistants Maternels, Assistants Familiaux,
vous recherchez une information,
une réponse à une question,
avez besoin d'un accompagnement,
d'une aide juridique pour votre défense,
alors **VENEZ NOUS REJOINDRE**,
et ne restez plus isolés
dans la pratique quotidienne de votre métier.

L'UFNAFAAM est présente à vos côtés depuis 1980
et vous accompagne à l'aide de ses bénévoles et salariés
par téléphone et email contact@ufnafaam.org
sur tout le territoire national (DOM-TOM compris)

**Devenez acteur de votre profession et REJOIGNEZ-NOUS
en adhérant individuellement.**

Pour quel montant ? Tout dépend de votre besoin...

3 niveaux d'adhésion vous sont proposés :

Adhésion année civile 2019	78€ Classique	98€ Premium	128€ Exclusive
Adhésion du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2019	48€	58€	70€
Réponses aux questions par téléphone ou par mail	★	★	★
Conseils pour l'élaboration d'une lettre	★	★	★
Simple vérification d'un calcul envoyé	★	★	★
Information sur la loi	★	★	★
Transmission d'un document à la demande	★	★	★
Travail de recherche pour l'adhérent	★	★	★
Ecriture d'un courrier à la demande de l'adhérent		★	★
Calcul de la mensualisation avec les données de l'adhérent et calcul des congés avec les données de l'adhérent.		★	★
Par souhait de l'adhérent, intervenir directement avec son employeur (si ce dernier ne parvient pas à expliquer un calcul ou un extrait de la convention collective par exemple)			★
Assurances : – Responsabilité civile professionnelle – Protection juridique – Dommage aux biens	★	★	★



Quelle sera la durée de l'adhésion ?

Vous vous engagez sur 12 mois. Ensuite nous vous proposerons l'affiliation si vous le désirez à l'une de nos associations sachant que vous restez toujours adhérent à l'Ufnafaam.

Conditions préalables.

L'assistant(e) maternel(le) doit fournir la copie de son agrément en cours de validité.

Moyens mis à votre disposition

Durant cette période, l'adhérent sera accompagné par téléphone ou email par une équipe avec de l'expertise différente selon les besoins (calculs, textes de loi, courriers, statut, assurances).

Charte d'accompagnement individuel.

Depuis son origine en 1980, principale organisation représentative en France, l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles a pour vocation de regrouper les associations locales, départementales et régionales d'assistants maternels, familiaux et accueillants familiaux. Celles-ci sont les plus légitimes pour représenter nos métiers auprès des instances départementales (PMI, ASE, CCPD, conseil de famille...) desquelles elles dépendent, ce qui ne peut être légitimement assuré par le niveau national puisque les agréments sont soumis au lieu d'exercice de la profession.

Se regrouper pour être visible dans une profession invisible tel était l'objectif de notre mouvement. Cependant, il arrive parfois que les départements soient dépourvus d'associations affiliées à l'Union fédérative mais aussi il peut arriver que l'adhésion d'une personne soit spontanée et ne permette pas de s'affilier directement à l'association. C'est pour nous permettre de vous compter parmi nous et afin d'éviter que vous soyez dépourvu de réseau professionnel que nous vous proposons aujourd'hui cette charte d'accompagnement individuel.

Vous pouvez ADHERER directement en complétant le bulletin d'adhésion ci-dessous joint à son règlement ou en le renvoyant à :

UFNAFAAM INDIVIDUELS - 16 Place du Colonel Parisot - 32290 Aignan

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL

Mme, M. _____

Profession _____

Adresse _____

Tél. _____

Mél _____

adhère à la charte et s'engage à en respecter les termes.

et règle la cotisation : Classique Premium Exclusive

par chèque n° _____ banque _____

Par virement : IBAN : FR76 1027 8022 6300 0201 8350 268 – BIC : CMCIFR2A - CCM SAINT GIRONS

En espèce (hors envoi postal)

Le _____ Signature